

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« est adapté pour tenir »

le mot :

« tient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.